



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

137^{ème} Assemblée de l'UIP

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)

14 – 18 octobre 2017



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/137/M
13 juillet 2017

Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie

Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs M. I. Umakhanov (Fédération de Russie), Mme S. Dev (Inde) et M. N. Schrijver (Pays-Bas)

1. La résolution *Partager notre diversité : le 20^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie*, proposée pour adoption à la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, est fondée sur la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Déclaration des Nations Unies sur les minorités, et la Déclaration et le Programme d'action de Vienne sur les droits de l'homme. Des thèmes liés à la démocratie ont été abordés régulièrement par les résolutions de l'UIP, notamment les droits de l'homme (2004), la société civile (2005), les critères démocratiques et électoraux universels (2007), la liberté d'expression et le droit à l'information (2009), la participation des jeunes au processus démocratique (2010), la participation des citoyens à la démocratie (2013), la démocratie à l'ère numérique (2015), la participation des femmes aux processus politiques (2016), la menace posée par le terrorisme à la démocratie et aux droits de l'homme (2016), ainsi que le Plan d'action de l'UIP pour les parlements sensibles au genre (2012).

2. Lors de la préparation de la résolution, les co-rapporteurs se sont basés sur les contributions des experts et des parlementaires, qui ont été faites lors d'une audition à la 136^{ème} Assemblée de l'UIP (Dhaka, avril 2017). Les co-rapporteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont apporté leurs précieuses contributions et idées et qui les ont ainsi aidés à préparer la résolution. Les co-rapporteurs souhaitent également remercier le professeur André Liebich de l'Institut de hautes études internationales de Genève pour ses réflexions directes et concrètes sur les problèmes modernes de la démocratie formulées lors de la réunion des co-rapporteurs du 1^{er} juin 2017.

3. La résolution s'adresse directement aux parlements nationaux et aux parlementaires en tant que représentants du peuple. Les co-rapporteurs notent que, en tant qu'institution centrale de la démocratie aujourd'hui, le Parlement incarne la volonté des peuples et doit répondre à toutes les attentes selon lesquelles la démocratie veillera à leurs besoins et les parlements peuvent contribuer à résoudre les problèmes les plus pressants auxquels ils sont confrontés dans leur quotidien. De même, les élections ne sont pas des événements isolés, ils ne sont que le début d'un processus de démocratisation et de réelle représentation. En tant qu'organe législatif clé, le Parlement a pour tâche d'adapter les lois d'une société aux rapides évolutions de ses besoins et des circonstances. En tant qu'organe chargé du contrôle du Gouvernement, il doit veiller à ce que le Gouvernement soit transparent et pleinement responsable devant le peuple.

4. La démocratie a besoin d'un mécanisme de freins et contrepoids ainsi que de responsabilité. Dans un système traditionnel de séparation des pouvoirs – entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire – en tant qu'organe librement élu, le Parlement détient une place centrale dans toute démocratie. C'est l'institution par laquelle s'exprime la

volonté du peuple et à travers laquelle l'autonomie populaire se réalise en pratique. Le Parlement représente le peuple devant les autres branches de l'Etat. La mesure dans laquelle ils remplissent ce rôle de médiation dans les relations modernes et leur degré de représentativité des citoyens dans toute leur diversité sont des éléments déterminants de toute démocratie moderne.

5. Le Parlement ne représente pas seulement les citoyens en tant qu'individus. A travers les partis politiques, il les représente aussi collectivement pour servir l'intérêt commun et promouvoir certaines tendances générales. Les co-rapporteurs ont convenu que les partis politiques sont essentiels à un système démocratique dynamique et viable.

6. Les co-rapporteurs reconnaissent pleinement l'importance de la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP de 1997, et prennent note de l'utilisation étendue de la Déclaration par les parlementaires du monde entier. Les co-rapporteurs conviennent, dans les dispositions de la résolution, que la démocratie est à la fois un idéal et un ensemble d'institutions tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle sur la démocratie.

7. La résolution affirme qu'il n'existe pas de modèle unique de démocratie dans le monde, et la démocratie n'est pas le privilège exclusif d'un seul pays, d'un groupe de pays ou d'une région, et qu'elle est le reflet de la diversité des expériences et des particularités culturelles, sans déroger aux principes et normes internationalement reconnus.

8. Les co-rapporteurs déclarent que, dans le monde moderne, la démocratie doit faire face à de nouveaux défis. Les médias numériques et les réseaux sociaux sont à la fois des sources de nouvelles opportunités et de menaces. Il faut souligner la nécessité de sauvegarder et de promouvoir le droit fondamental à la vie privée et le droit d'une personne de décider de la diffusion et de l'utilisation de ses données personnelles.

9. La résolution demande aux parlements de redoubler d'efforts pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans la prise de décision. Par exemple, la moyenne mondiale de femmes dans les parlements nationaux est passée de 22,6 pourcent en 2015, à 23,3 pourcent à la fin de 2016. Il y a dix ans, les femmes détenaient 16,8 pourcent des sièges parlementaires dans le monde – cela représente donc un gain de 6,5 points de pourcentage au cours de la dernière décennie. Cependant, le rythme de progrès s'est stabilisé au cours des dernières années, soulignant la nécessité d'efforts constants pour parvenir à un équilibre entre les hommes et les femmes en politique. Dans la résolution, les co-rapporteurs appellent les Parlements membres de l'UIP à renouveler leurs efforts pour mettre en œuvre les dispositions de toutes les résolutions de l'UIP relatives à la démocratie ainsi que le Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et demandent à l'UIP de suivre le progrès dans le cadre de sa stratégie globale de promotion de la démocratie et d'en faire rapport régulièrement.

10. Les co-rapporteurs réaffirment l'importance pour la démocratie des Objectifs de développement durable : l'Objectif 5 (égalité entre les sexes), l'Objectif 10 (réduction des inégalités) et l'Objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces). Les co-rapporteurs soulignent en outre que les principes de la démocratie doivent également être appliqués aux organisations internationales et aux Etats dans leurs relations internationales, ainsi qu'énoncé dans la section spécifique de la Déclaration universelle sur la démocratie.

11. Les co-rapporteurs notent la tension entre la démocratie directe et la démocratie représentative et encouragent les parlements à continuer de rechercher des moyens d'aborder cette question. La résolution réaffirme que l'UIP doit continuer de soutenir les efforts des parlements visant à renforcer la démocratie et à soutenir la bonne gouvernance.

12. L'Union interparlementaire, créée le 30 juin 1889, a été conçue dès le début comme un forum ouvert, un lieu où des parlementaires de différents pays et différents partis politiques pourraient se rencontrer et échanger des points de vue. Avec 173 Membres en 2017, l'UIP continue de croître, reflétant la demande mondiale de démocratie. En commémoration de la création de l'UIP et de sa première Assemblée, la résolution invite l'ONU à étudier la possibilité de déclarer le 30 juin Journée internationale du parlementarisme.